

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 15 (1903)

Rubrik: Écho des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

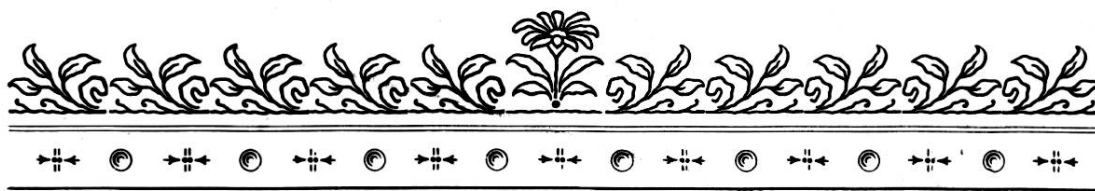
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Echo des Sociétés



Société des photographes suisses.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A INTERLAKEN, LES 9 ET 10 JUIN 1903.

Procès-verbal de la séance du 9 juin, à 9^h₁₂ du matin.

M. Pricam, président, déclare la séance ouverte et salue les nombreux membres qui ont répondu à l'appel du Comité. Sont présents : 45 membres. Ce nombre est augmenté par quelques arrivées pendant l'assemblée.

1^o Le rapport annuel présenté par M. H.-R. Ganz, vice-président, est lu en allemand et en français.

Rapport annuel pour l'année 1902-03.

Messieurs et chers collègues,

Permettez-nous de vous présenter le rapport sur l'activité de notre société et d'y ajouter quelques considérations générales.

Pour compléter ces communications, notre caissier rapportera sur le mouvement de la caisse.

L'Association compte en ce moment-ci 122 membres contre 117 à l'exercice précédent, fait qui peut être envisagé comme un heureux présage pour la prospérité de notre Société.

Comme nouveaux membres ont été reçus :

MM. Emile Ganz, Zurich ; A. Rigaud, Fribourg ; Fréd. Boissonnas, Genève ; W. Kænzel, Interlaken ; Hüsser, Porrentruy ; Völlger, Berne ; Bühlmann, Berne ; Nickles, Interlaken ; Dr Finkh, Schweizerhalle.

Nous leur souhaitons ici une cordiale bienvenue.

Nos efforts pour l'amélioration de la loi insuffisante de 1883 pour la protection du droit d'auteur des photographes n'ont malheureusement pas trouvé une oreille attentive au Conseil fédéral ; en tout cas, nous n'avons pas connaissance qu'il ait été fait quelque chose pour préparer la révision. Comme de nombreuses plaintes nous parvenaient du côté des photographes de profession, principalement de photographes-paysagistes, au sujet des inconvénients très préjudiciables à leur profession, nous nous sommes vus dans l'obligation de rappeler aux Autorités fédérales, par lettre du 6 avril 1903, notre pétition de l'an 1900 et de leur faire comprendre l'urgence d'une action immédiate. La réponse a été de bon augure et nous espérons que cette fois-ci elle ne restera pas une promesse vaine. — Conformément au mandat reçu lors

de l'assemblée générale à Neuchâtel, nous avons adressé une seconde lettre au Conseil fédéral pour lui demander l'autorisation d'organiser une exposition d'œuvres photographiques artistiques pendant le temps où aurait lieu la discussion sur la dite loi; nous n'avons encore aucune réponse à ce sujet.

Un point noir dans les annales de l'année qui finit a été la suspension du cours préparatoire d'une année pour les apprentis photographes à l'école des métiers de Zurich.

Permettez-nous, Messieurs, de jeter un regard en arrière sur la fondation et sur la marche de ce cours. C'est notre président Karl Koch, qui nous a malheureusement quitté trop vite et qui a toujours pris un vif intérêt à toutes les questions du jour se rattachant à notre profession, c'est lui qui par son travail infatigable pour favoriser le perfectionnement de l'art professionnel, a jeté les premières bases d'une école de photographie. Une pétition adressée au Conseil fédéral reçut une réponse négative parce qu'une telle école, pour laquelle une culture moindre serait demandée, ne concorderait pas avec les dispositions existantes pour le Polytechnicum. Le Comité ne perdit cependant pas de vue la chose. Dans une assemblée convoquée par le président de la Société des Arts et métiers de la ville de Zurich pour la création d'une école professionnelle pour les arts graphiques, il fut nommé entre autres une commission composée de M. le directeur Müller, du prof.-Dr Barbieri et de R. Ganz, avec la tâche de préparer et travailler un plan pour la formation d'une section photographique. Tant pendant l'installation de l'école que lors de l'élaboration du programme, M. le prof. Barbieri s'est rendu très utile et nous sommes heureux de lui exprimer ici nos vifs remerciements pour sa précieuse collaboration. L'association des photographes suisses vota une subvention de 1500 fr. dans son assemblée générale de 1896, à Genève, subvention à laquelle vinrent s'ajouter 3500 fr. comme contributions gracieuses des membres des deux sociétés — suisse et zurichoise — parmi lesquelles il faut citer celles de messieurs les commerçants dont l'intérêt et la sympathie furent grandes pour l'école; ce fut dont avec un montant de 5000 fr. — sans compter les nombreux cadeaux en appareils, objectifs — que l'on se présenta aux autorités des écoles de Zurich.

Nous ne pouvons pas passer sous silence que le Technicum de Berthoud aspira sérieusement à obtenir l'école de photographie et c'est notre devoir de remercier M. le directeur Vollenweider et notre collègue Beckstein pour toutes les peines qu'ils se sont données. Aussi la requête signée par la société des photographes suisses du 16 juillet 1896 et adressée au conseil administratif de la ville de Zurich a été couronnée de succès grâce à l'aimable concours de la commission scolaire et de la direction de l'Ecole des métiers. La commission centrale des écoles, partant du point de vue que l'effort d'attirer des jeunes forces indigènes vers la profession de photographe, grâce à une éducation meilleure, tant pratique que théorique, était parfaitement justifiée, décidait, dans sa séance du 29 octobre 1896, la création d'un cours préparatoire pour les apprentis photographes dépendant de l'Ecole des métiers de Zurich avec entrée en activité au commencement de 1897.

M. le Dr Otto Vogel, de Berlin, fut nommé maître principal pour les branches théoriques et pour la "chimie et l'optique", ainsi que pour le cours de photographie pratique et il en est resté titulaire jusqu'à la fermeture de l'école. Pour les retouches, on réussit également à attirer à l'école une force ayant fait ses preuves dans la personne de

M. Breyer, de l'atelier Joh. Meiner. Avec de telles personnes à la tête de l'enseignement et avec une installation aussi excellente, l'espoir de voir l'école devenir un institut de premier rang pour notre profession était justifié. Malheureusement et dès les premières années déjà, on eut à combattre au sujet du peu de fréquentation de l'école; le maximum des élèves fut de 7. Chaque année on envoyait des circulaires, des memorandums aux membres et dans les assemblées générales on avait fait aussi une propagande active pour l'œuvre. On faisait chaque année des expositions des travaux des élèves qui démontraient grandement les beaux succès de l'instruction; malgré cela l'école ne reçut que peu d'encouragement. Lorsque nous parvînt une sommation écrite de la Direction de l'Ecole des métiers, on essaya une revision du règlement pour l'admission d'apprentis dans le sens d'une amélioration des conditions pour ceux qui avaient fini les classes. Les modifications furent: 1^o Réduction de l'apprentissage à 1 1/2 année; 2^o les apprentis sont libérés du paiement d'une rétribution; et 3^o pendant le temps de l'apprentissage il leur sera donné gratuitement logis et nourriture. Des questionnaires envoyés à tous les membres de l'association, environ 120, 37, donc le 30 % furent retournés et la votation donna le résultat suivant: 20 voix se prononcèrent pour l'acceptation de toutes les modifications, 10 voix pour une revision partielle où l'on réclamait surtout contre „ le logis et nourriture libres “; 5 bulletins étaient vides et 2 se prononçaient contre la revision. Mais comme cependant il n'y avait en tout que 8 voix qui se prononçaient pour l'admission d'apprentis et que dans notre cercle il n'y avait qu'une seule inscription pour le nouveau cours et deux près de la Direction de l'Ecole des métiers, malgré tous nos efforts, le sort de l'école était décidé. Le 12 mars courant, nous recevions de la Direction des Ecoles de Zurich la décision suivante: „ Comme le nombre d'élèves du cours préparatoire de photographie a diminué toujours plus chaque année et que, malgré les nombreuses annonces et communications dans les journaux et les circulaires adressées aux membres de l'association suisse des photographes, il ne s'est présenté pour ce cours que trois élèves et qu'ainsi la continuation de celui-ci ne peut se justifier, le cours préparatoire pour apprentis photographes sera suspendu à la fin de l'année scolaire courante, avec la réserve de le réorganiser si plus tard le besoin devait s'en faire sentir “. — Nous ne pouvons ici en aucune façon nous plaindre des autorités scolaires de Zurich de ce qu'elles soient arrivées à cette décision en voyant le pénible résultat de la votation pour une question d'une aussi grande importance et nous devons au contraire les remercier, principalement M. le conseiller administratif Fritschi ainsi que le directeur de l'Ecole des métiers, M. Roner, pour tous les sacrifices faits pour la cause et pour l'intérêt et le bon vouloir qu'ils n'ont cessé de témoigner à l'école pendant son existence.

Nous sommes encore en outre reconnaissants aux Autorités de ce qu'elles ne coupent pas les ponts derrière nous mais qu'au contraire elles nous tendent la main pour une nouvelle organisation de l'école aussitôt que la question de la nécessité d'une telle école aura été prouvée par nous d'une façon péremptoire. C'est dans cette intention que sera conservé le matériel existant. Les déceptions que nous avons eues dans ce domaine ne nous encouragent cependant pas moins à espérer une prompte réorganisation de cette école. Les efforts loyaux faits tant par les Autorités scolaires que par votre Comité pour empêcher la suspension de celle-ci n'ont sûrement pas manqué: d'un

autre côté les maîtres se distinguaient par une fidélité au travail digne d'éloge et par une activité intelligente, et dans un temps relativement court préparaient les élèves à l'apprentissage en leur inculquant les choses d'une façon profonde et systématique, ainsi que l'attestent les témoignages ultérieurs des maîtres photographes. Ensuite de la faible fréquentation et comme on avait dû faire abstraction d'un examen d'entrée sérieux, il est tout naturel que le matériel d'école a souvent laissé à désirer. — Si l'on soulève la question de savoir quelles sont les causes de la non réussite de cette entreprise faite avec tant de sacrifices et de peines, nous devons dire ici franchement que, dès le commencement, l'école n'a pas joui d'une grande sympathie parce que, dans cette question, il y a plusieurs points qui ne sont pas encore libres de préjugés entre nous et parce qu'on ne veut pas reconnaître le besoin urgent d'une culture générale plus solide de notre jeune génération. D'un autre côté il ne faut pas se cacher que le recul toujours plus accentué de notre métier en ce qui concerne le commerce proprement dit amène une mésentente générale et que des hommes respectables, blanchis au métier, hésitent souvent de lancer eux-mêmes leur fils dans la profession du père. C'est là que gît une excuse de grand poids pour les rapports peu réjouissants que l'on remarque dans les efforts bien mérités d'une éducation professionnelle. Pour compléter la situation, il est bon de rappeler que l'autorité scolaire voulait faire l'essai de créer une école préparatoire pour les apprentis photographes résidant à Zurich, école qui a échoué également à cause du manque d'inscriptions des photographes.

Avec la disparition de l'école, il est du devoir de la société de réserver une attention double aux examens d'apprentis et d'appuyer de toutes ses forces les efforts que fait la société suisse des métiers pour rendre ces examens obligatoires, c'est-à-dire organisés par l'Etat. Par le fait que seuls les photographes faisant partie de la société sont astreints à l'examen de leur apprenti, il arrive que les bons éléments seulement sont représentés à ces épreuves. L'effort désastreux, que la grosse industrie a engendré, de vouloir acquérir des biens le plus vite possible au lieu de se créer une existence sûre par une instruction systématique se fait aussi sentir d'une façon fatale dans notre profession. La question des parents : „ Comment dois-je faire instruire mon enfant ? “ vient seulement en seconde ligne ; aujourd'hui on n'entend que : „ Comment et combien gagnera-t-il ? “ Vu la situation sociale qui se présente toujours plus sous un jour défavorable, il faudrait empêcher de devenir photographes des jeunes gens qui n'ont pas les moyens d'acquérir une éducation professionnelle fondamentale.

Une autre question très importante, qui mérite une discussion approfondie, c'est la réglementation légale du travail du dimanche, question dans laquelle les collègues d'Allemagne ont précisément ouvert la voie. La dite loi a seulement l'inconvénient qu'elle permet au patron d'augmenter son travail personnel du dimanche d'après sa volonté. Cette clause devrait être mise de côté car le maître doit, comme ses employés, avoir aussi quelques heures libres le dimanche. Les anciennes manières de voir surannées, desquelles il résulterait un dommage par la diminution du travail du dimanche, ne sont plus plausibles aussitôt que les ateliers des grands bazars seront obligés à une fermeture légale. Le projet présenté par la société des photographes de Zurich à l'occasion de la nouvelle loi sur les métiers pourrait pour ainsi dire résoudre la question en discussion d'une façon amicale. Il dit : „ le travail est interdit complètement le Vendredi-Saint, le dimanche de

Pâques, à Pentecôte et le jour du Jeûne ; pour les autres dimanches et jours de fête, l'exercice de leur profession est autorisé aux photographes de 9 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir ; les dimanches de décembre jusqu'à 7 h. du soir. "

Comme compensation pour les dimanches où ils doivent travailler, on accordera aux aides et aux apprentis un demi-jour de congé pendant la semaine.

En ce qui concerne la question douanière, nous partons du principe : „ Vivre et laisser vivre ", en ce sens que nous avons toujours cherché contact avec nos fournisseurs et que dans la plupart des cas nous avons réussi à contracter des compromis acceptables pour les deux parties. Quant aux positions laissées en blanc, nous avons adressé une requête au Département fédéral du commerce dans laquelle nous lui faisons part de nos désirs. La société a été représentée dans les séances des commissions qui ont précédé les discussions douanières aux Chambres fédérales, dans les discussions entre producteurs et consommateurs ainsi que lors de la séance organisée par la Société suisse des métiers avec les négociateurs. Nous osons espérer que le " nouveau tarif " ne nuira en aucune façon à nos intérêts.

Nous avons ordonné le paiement d'un montant de 50 fr. à la Société suisse des métiers comme participation aux frais de la propagande faite par cette dernière pour le tarif douanier.

Nous avons désigné comme délégués au Congrès international de photographie, qui se tiendra à Lausanne en août, MM. le Dr Demole et R. Ganz et ouvert un crédit de 100 fr. au Dr Reiss pour le compte du Comité d'organisation.

Nos idées sur les rapports économiques de la photographie en Suisse sont documentées dans le livre très bien écrit du directeur Emmerich, à Munich, et intitulé : *Annuaire photographique, 1903*. Voici les questions principales qui y sont examinées : „ Un recul de l'industrie photographique se fait-il sentir dans votre pays ? Quelles en sont les causes ? Quels moyens pour remédier à cet état de choses ? " etc.

Nous terminons notre rapport en adressant nos vifs remerciements aux directeurs de notre organe, MM. le conseiller d'Etat Schrank, à Vienne, et Dr Reiss, à Lausanne. Puisse notre Comité réussir, par une activité croissante, à amener nos honorables membres à s'intéresser d'une manière plus efficace à toutes les questions qui sont à l'ordre du jour et qui concernent notre profession.

Le Comité de la Société des Photographes suisses.

2° Il n'est pas donné suite à la demande de M. Koella concernant la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, vu que celui-ci a paru en allemand et en français dans les deux organes officiels de la Société : *Photographische Correspondenz* et *Revue suisse de photographie*.

Le procès-verbal présenté par M. H. Linck est en conséquence adopté, avec remerciements.

3° M. Wicky, trésorier, donne connaissance du rapport financier.

Bilan au 15 mai 1903 :

Recettes (y compris le solde de 2770 fr. 31)	Fr. 4570 94
Dépenses	„ 1403 76
Solde	<u>Fr. 5167 18</u>
L'Avoir de la Société comprend au 15 mai 1903 :	
Solde au 15 mai 1903	Fr. 3167 18
Fonds de réserve	„ 487 40
	<u>Fr. 3654 58</u>
Solde au 15 mai 1903	Fr. 3654 58
Solde au 15 mai 1902	„ 3257 71
Augmentation de l'actif	<u>Fr. 396 87</u>
Recettes nettes	Fr. 1800 63
Dépenses	„ 1403 76
Somme égale	<u>Fr. 396 87</u>

Sur le rapport écrit des vérificateurs certifiant l'exactitude des écritures, les comptes sont admis à l'unanimité.

M. Linck remercie, au nom du comité et des membres, M. le caissier pour son travail assidu depuis de nombreuses années.

4° Les nouveaux membres dont les noms suivent sont admis dans la Société :

MM. A. Rigaud, Fribourg ; Fréd. Boissonas, Genève ; W. Kænel, Interlaken ; Emile Ganz, Zurich ; Hüsser, Porrentruy ; Vollger, Berne ; Brühlmann, Berne ; Dr Finckh, Schweizerhalle ; Nickles, Interlaken ; Fuss, Berne ; *Photos A. G.*, Wädensweil.

M. Pricam leur souhaite une cordiale bienvenue, espérant trouver en eux des membres dévoués pour tout ce qui pourrait contribuer à la prospérité de la Société.

5° M. Ganz annonce que l'école préparatoire pour les apprentis à Zurich a été fermée ce printemps, faute d'un nombre d'élèves suffisant. Des renseignements plus détaillés à ce sujet figurent dans le rapport annuel.

6° a. Lors de la dernière assemblée générale à Neuchâtel, le Comité avait été chargé d'examiner encore une fois de plus près le projet de règlement pour l'examen des apprentis photographes.

Le nouveau projet présenté par M. Meiner a été adopté par le Comité après une étude très minutieuse.

Ensuite de la proposition du Comité, le programme suivant est admis à l'unanimité par l'assemblée :

Connaissance générale de tous les travaux photographiques. Chaque

apprenti peut, en outre, être appelé à subir un examen spécial sur l'une ou l'autre des branches principales de la photographie.

1. *Opérateur :*

- a) Une pose dans l'atelier.
- b) Une reproduction ou un agrandissement.
- c) Une vue d'intérieur.
- d) Une vue d'extérieur (paysage ou architecture).

Développement et préparation des négatifs pour la retouche.



A la Heimwehfluh.

Phot. J. Meiner, Zurich.

2. *Retoucheur :*

Retouche négative et positive jusqu'au format cabinet.

3. *Copiste :*

Tirage, virage et fixage d'épreuves sur deux papiers différents au moins, dont un brillant et un mat.

L'examen oral portera sur la connaissance des objectifs et leur emploi, ainsi que tous les accessoires photographiques.

b. L'école professionnelle étant dissoute, les paragraphes 5 à 11 du règlement concernant l'admission des apprentis sont à supprimer.

7° En ce qui concerne la pétition tendant à la revision de la loi sur

les reproductions illégales de photographie, M. Pricam espère pouvoir communiquer très prochainement le résultat de la décision des Chambres fédérales à ce sujet. Le Comité a soumis au Conseil fédéral dernièrement encore de nouveaux documents pour compléter le dossier.

La parole est à M. le Dr Buss pour un exposé sur „ les papiers photographiques et leur préparation technique. “ Ce travail est illustré de nombreuses démonstrations très appréciées.

On entend ensuite une communication très intéressante de M. le Dr Reiss sur les „ révélateurs à action rapide et à action lente. “

Les deux conférenciers ont obtenu le plus grand succès ; leurs travaux seront publiés dans la *Revue*.

M. de Greck démontre la manipulation des papiers négatifs, et présente des épreuves très réussies.

8° Sur les deux projets de diplôme pour membres présentés, celui de M. Bascowitz obtient la préférence. Les diplômes seront par conséquent exécutés d'après son original.

9° L'album destiné à renfermer les photographies obtient l'assentiment général de l'assemblée. Il est encore très incomplet ; aussi MM. les membres sont-ils priés d'envoyer au plus vite leur portrait au secrétariat de la Société (M. Hermann Linck, Winterthour).

10° M. le Dr Reiss communique le programme de la XI^e session de l'Union internationale de photographie qui a lieu à Lausanne du 2 au 16 août 1903. A cette occasion, il est organisé une exposition de photographie rétrospective et actuelle.

Le Comité invite tous les photographes à envoyer leurs travaux pour cette exposition qui promet d'être très intéressante.

MM. R. Ganz et Dr Demole ont été désignés comme délégués au Congrès.

11° Lausanne est choisi comme lieu de réunion pour l'assemblée générale de 1904. M. Rouge remercie pour l'honneur fait à Lausanne. Les photographes lausannois s'efforceront d'établir un programme qui laisse de bons souvenirs à leurs collègues.

12° M. Knapp, de Halle, a envoyé pour la Société, au commencement de l'année, un certain nombre de numéros de la *Rundschau* avec conditions d'abonnement très avantageuses. De même la *Süddeutsche Verlagsanstalt* a mis à la disposition des membres présents un grand nombre d'exemplaires de la *Photographische Kunst*.

La Société des employés photographes „ Photographia “ de Zurich, informe qu'elle organise une exposition photographique cet automne à Zurich, avec le concours de ses Sociétés sœurs de Berne et de Genève. L'assemblée décide d'accorder aux dites sociétés un subside de 150 fr. pour les prix, cette excellente idée méritant d'être encouragée.

L'assemblée regrette de ne pouvoir prendre en considération la demande d'un membre au sujet du règlement de transport par la poste

concernant l'envoi des travaux photographiques dans les expositions à l'étranger, attendu que les expéditeurs sont tenus de se conformer aux règlements établis par chaque pays.

Une autre demande d'un membre sera examinée plus tard, lorsque le Comité aura pu rassembler les documents nécessaires.

L'exposition, qui contenait des travaux très intéressants, a été fort admirée.

N'oublions pas de mentionner les nombreux télégrammes (salutations et excuses) reçus de nos amis et membres, MM. F. Müller, Munich; Rietmann, St-Gall; Ph. Link, Zurich; Wolfsgruber, Aarau; Kopp, Rheinach.

Après la clôture de l'assemblée, dîner et promenade au travers de belles forêts sur la Heimwehfluh.

A 8 h., tous les participants se réunissent à l'Hôtel de la Croix-Blanche pour le banquet.

La soirée de projections qui suivit fut des plus intéressantes.

Les clichés de MM. Wehrli frères, Meiner, Potterat, Kölla et Hermann Linck, projetés par notre collègue et maître de projections, M. Emile Ganz, ont obtenu un très grand succès.

Le clou de la soirée a été sans contredit la projection des clichés humoristiques de MM. Ganz père et J. Meiner.

Le lendemain, de bonne heure, départ par train spécial pour la Wengernalp, et arrêt à la Petite Scheidegg. Pendant que les uns admirent la Jungfrau, dans sa parure nuptiale, d'autres s'offrent des parties de glissades sur la neige, prennent des vues ou font des excursions aux environs. Le temps, très beau jusque-là, se gâte; un voile gris s'étale sur les Alpes et nous envoie, pour le retour, de la neige et de la pluie.

Un plantureux banquet, à l'Hôtel Seiler de la Petite Scheidegg, réunit une dernière fois tous les participants; de nombreux discours empreints de la plus aimable cordialité sont encore prononcés.

Le retour s'effectue par Grindelwald. Les excursionnistes se quittent à Interlaken en se donnant rendez-vous à Lausanne en 1904.

Il nous reste à remercier bien sincèrement nos collègues de l'Oberland qui nous ont procuré une si charmante réunion.

Winterthour, le 15 juillet 1903.

Au nom de la Société suisse des photographes :

Le Secrétaire,
Hermann LINCK.

Liste des membres de la Société des photographes suisses :

Comité :

MM. Pricam, E., président, Genève.
 Ganz, R., vice-président, Zurich.
 Linck, Hermann, secrétaire, Winterthour.
 Wicky, A., caissier, Berne.
 Meiner, J., adjoint, Zurich.

M. Pricam, E., président honoraire, Genève.

MM. Arlaud (maison Lacombe-Arlaud), photographe, Genève.
 Bechstein, L., photographe, Berthoud.
 Boissonas, L., photographe, Genève.
 Brunner, J., Institut phototypique, Zurich.
 Buhlmann, photographe, Berne.
 Buss, O., Dr, Rueschlikon-Zurich.
 Chapallaz, L., commerce d'articles photographiques, Lausanne.
 Charnaux, G., de la maison Charnaux frères, photographe, Genève.
 Chastelain, photographe, Lausanne.
 Chiffelle, E., photographe, Neuchâtel.
 Corbaz & Cie, Lausanne.
 Delfino, photographe, Genève.
 Demole, Dr, photographe-chimiste, Genève.
 Deppeler, J., photographe, Soleure.
 Ebinger, photographe, de la maison Schalch & Ebinger, St-Gall.
 Engel-Feitknecht & Cie, matériel photographique, Bienne.
 Fetzer, photographe, Ragatz.
 Finckh, Dr, Schweizerhall près de Bâle.
 Frey, Auguste, de la maison Frey & Cie, commerce d'articles photographiques, Aarau.
 Fuss, F., photographe, Berne.
 Gabler, photographe, Interlaken.
 Ganz fils, E., photographe, Zurich.
 M^{me} Gossauer, photographe, Rapperswyl.
 MM. Götz, photographe, Lucerne.
 Grabowsky, photographe, Lucerne.
 Greck (de), R., photographe, Lausanne.
 Guler, R., père, photographe, Zurich.
 Gysi, O., père, photographe, Aarau.
 Haake, Théod., de la maison Haake & Albers, commerce d'articles photographiques, Francfort a. M.

- MM. Haupt-Spinner, fabrique de châssis, Zurich.
Hauser, E., photographe, Genève, boulevard Plainpalais 2.
Hirt, Hans, photographe, Zurich.
Hirsbrunner, photographe, Lucerne.
Hoffmann, fabrique de cartonnage, Thoune.
Hüsser, Porrentruy.
d'Illin, photographe, Genève, rue du Mont-Blanc.
Jäggli, H., photographe, Winterthour.
Jehle, Aug., photographe, Bâle.
Jeuch, Bureau topographique fédéral, Berne.
Jucker, E., photographe, Hérिसau.
Jullien, L., photographe, Genève.
Kænel, Wilhelm, photographe, Interlaken.
Kleffel, L., commerce d'articles photographiques, Berlin W. 35.
Kling-Jenny, photographe, Bâle.
Kölla, Jean, de la maison Kölla frères, photographe, Berne.
M^{me} Koch, E., photographe, Schaffhouse.
MM. Kohl, R., photographe, Chaux-de-Fonds.
Kopp, R., photographe, Reinach.
Kunz, Louis, photographe, Nyon.
Lacroix et fils & Rogeat, photographes, Genève.
Lang, Charles, photographe, Coire.
Lienhardt & Salzborn, photographes, Coire.
Link, Phil., photographe, de la maison Ph. & E. Link, Zurich.
Lumière, Aug., fabrique de plaques photographiques, Monplaisir-Lyon.
Makeff, F.-M., photographe, Locle.
Maillart, Max, Genève, rue du Rhône.
Maurer, A., fabrique de cartons, Zurich III.
Mauser, E., photographe, Appenzell.
Mehlkorn, H., photographe, Chaux-de-Fonds.
Meir von Tobel, photographe, Zurich.
Metzner, L., photographe, Chaux-de-Fonds.
Meyer, G., de la maison Georges Meyer & Kienast, commerce d'articles photographiques, Zurich.
Møgle, J., photographe, Thoune.
Minner, L., photographe, Genève (Fuslin Rigaud).
Monbaron, Auguste, photographe, Neuchâtel.
Moser, G., photographe, Chaux-de-Fonds.
Muller, Fr., photographe, Buchs.
Maire, A., photographe, Bienne.
Næf-Hort, photographe, Zofingen.
Nickles, photographe, Interlaken.
Odermatt, photographe, Brunnen.
Perron, fabrique de plaques, Mâcon (France).

- MM. Pfann, C., commerce d'articles photographiques, Zurich.
 Pfenninger, O., photographe, Brighton.
 Pfister & Meyer, peintres-décorateurs, Richterswyl.
 Philippe, Jules, photographe, Genève.
Photos, Wædensweil.
 Pompeati, photographe, de la maison Pompeati & Meyer, St-Gall.
 Potterat, E., photographe, Montreux.
 Pricam, L^s, photographe, Genève.
 Rauser, C., commerce d'articles photographiques, Genève.
 Rebmann, C., photographe, Vevey.
 Rebmann, photographe, Chaux-de-Fonds.
 Reiss, Dr, Université, Lausanne.
 Reisch, C., photographe, Davos-Platz.
 Revilliod, J.-F., photographe, Nyon.
 Reymond, A., photographe, Brassus.
 Rigaud, A., de la maison Savigny, Fribourg.
 Rieckel fils, Henry, amateur, Chaux-de-Fonds.
 Rietmann, O., photographe, St-Gall.
 Ringgenberg, R., photographe, Zofingue.
 Ruf, C., photographe, Bâle.
 Ruhé, C., photographe, Langenthal.
- M^{me} Schalch, photographe, St-Gall.
- MM. Schmid, G., de la maison Siegwart, Schweizerhall.
 Schmid, W., photographe, de la maison Zipser & Schmid, Baden.
 Schmocker, photographe, Interlaken.
 Schrader, W., photographe, Zurich.
 Schricker, H., photographe, Bienne.
 Sandoz, de la maison Sandoz & Poyet, Genève.
 Seiler, A., photographe, Liestal.
 Sigrist-Herder, photographe, Davos-Platz.
 Smith, J.-D., Dr, fabrique de plaques, Wollishofen-Zurich.
 Stalder, C., photographe, Brugg.
 Studer, J.-J., photographe, Weinfelden.
 Suter, E., fabrique d'instruments d'optique, Bâle.
 Synnberg, photographe, Lucerne.
 Taschner, Ad., photographe, Thoune.
 Thévoz & C^{ie}, photographes, Genève.
 Tschopp, Hermann, photographe, Wyl (St-Gall).
 Vogel, Otto, Dr, Zurich.
 Vollenweider, E., photographe, Berne.
 Vollenweider, A., photographe, Alger (Afrique).
 Völlger, H., photographe, Berne.
 Wegmann, photographe, Romanshorn.
 Welti, Oswald, photographe, Lausanne.
 Wehrli, B., de la maison Wehrli frères, photographes, Kirchberg.

- MM. Wiesendanger, F., photographe, Wetzikon.
 Wild, Félix, Institut artistique Orell-Füssli, Zurich.
 Wolfsgruber, G., photographe, Aarau.
 Zehnder, F., Dr, amateur, Laufon.
 M^{me} Zipser, P., photographe, de la maison Zipser & Schmid, Baden.



Phot. A. Rigaud, Fribourg.

Photo-Club de Lausanne.

Assemblée ordinaire du 11 juin 1903.

Présidence de M. Jules KREIS, président.

Admissions. — Ont demandé à être reçus comme membres actifs et sont admis : MM. F. Deppierraz, adjoint de l'inspecteur des fabriques, à Lausanne, et Ernest Becquart, employé de commerce.

Démission. — M. Paul Creux, stud. méd., domicilié à Londres, ayant quitté définitivement la Suisse, fait parvenir sa démission, qui est acceptée.

XV^e concours trimestriel. — Les motifs suivants sont choisis pour le concours se clôturant le 30 septembre prochain :

- 1^o Fêtes du Centenaire vaudois.
- 2^o Etude de sous-bois.
- 3^o Sujet libre.
- 4^o Portrait (buste ou entier).

Union internationale de Photographie. — Nous avons été avisés de l'admission du Photo-Club comme membre de cette association.

Congrès international. — M. Dufour-Moret, notre délégué au Comité d'organisation du Congrès, demande à être remplacé dans ses fonctions, vu le peu de temps dont il dispose. L'assemblée n'admet pas sa demande, mais décide de lui désigner un suppléant en la personne de M.

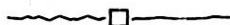
Auguste Rey, notre sympathique caissier; celui-ci sera aussi chargé de prendre part aux votes du Congrès et recevra à cet effet les pouvoirs pour représenter le Photo-Club durant la session.

Escompte sur achats de produits photographiques. — Cette question a reçu une solution satisfaisante et toute à l'intérêt de MM. les sociétaires. Le Comité renseignera chacun d'eux sur leur demande.

Concours Portrait. — Un aimable anonyme met à la disposition du Comité pour être remis aux deux concurrents qui, pendant l'année, auront fourni les meilleurs travaux au Concours Portrait, une médaille d'argent et une dite de bronze. Elles seront distribuées après clôture du concours de décembre prochain.

Le Secrétaire :

(signé) Eug. ROUGE.



Séance du 28 juillet 1903.

Présidence de M. Aug. REY, caissier.

Résultats du 14^{me} concours trimestriel :

- 1^{er} prix : M. P. Rosselet. — *Intérieur de la Cathédrale de Lausanne.*
- 2^e " " Alf. Mégroz. — *Portrait en plein air.*
- 2^e " " A. Dufour-Moret. — *Petite nef de la Cathédrale de Fribourg.*
- 2^e " " A. Moret. — *Intérieur de la Cathédrale de Fribourg.*
- 2^e " " P. Rosselet. — *Place St-François, Lausanne, 7 h. matin.*
- 2^e " " Aug. Rey. — *Chapelle du St-Sépulcre, Cathédrale de Fribourg.*
- 2^e " " P. Rosselet. — *Etude d'oiseaux.*
- 3^e " " A. Dufour-Moret. — *Hérisau, Porrentruy et Satigny.*
- 3^e " " A. Dufour-Moret. — *Prosit!*
- 3^e " " G. Duperret. — *Bébé, attention!*



XI^e session de l'Union internationale de photographie. —

Nous publierons dans notre prochain numéro le compte-rendu complet de la session, les communications présentées et un certain nombre d'illustrations s'y rapportant.

Administration générale : CORBAZ & C^{ie}, Lausanne.

Rédacteur en chef : Dr R. A. REISS, Lausanne.